

**EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	12
absents	06
Procurations	03

L'an Deux Mil vingt quatre Le 21 Octobre à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 Octobre 2024
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. PERTUIS Martine.
ABSENTS : EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. MOUSSEULT Philippe.
PROCURATIONS : MOUSSEULT Philippe à FORT Sylvette, FALLEAU Geneviève à Nadine BINETRUY, DELACOTE Aurélie à REBEYROL Elodie
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Ancien Presbytère – demande estimation du bien

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bâtiment qui abritait l'Ancien Presbytère et l'ancienne école, sis au 3 rue du 19 Mars 1962 à Saint-Agnan a fait l'objet d'une étude énergétique par le SDE24 en 2022 à laquelle s'en est suivie une étude en 2023 et 2024 par l'architecte RK de Montignac pour une réhabilitation en 3 logements locatifs. Ce bâtiment est actuellement inhabité depuis mai 2022.

Il est rappelé que la commune a obtenu en juin 2023 un financement de l'Etat au titre du FOND VERT pour la rénovation énergétique d'un montant de 28 400 € pour cet immeuble.

L'étude de faisabilité a démontré que la remise en état du logement principal ainsi que la création de deux petits T1 pourrait être assez onéreuse et avant de se lancer dans des travaux, il serait donc opportun de faire estimer le bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** de faire estimer le bien sis 3 rue du 19 mars 1962 à Saint-Agnan,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à communiquer cette information aux différents services concernés.

➤ **Adopté : 07 votes POUR, 05 votes CONTRE, 00 ABSTENTION**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20241021-2024-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024
Publication : 23/10/2024

HAUTEFORT le 22/10/2024

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS